



Qu'appelle-t-on mutualisation de l'espace de stationnement ?

La mutualisation de l'espace de stationnement correspond au regroupement des places de

stationnement sur un même espace au sein d'un quartier.

Qui développe cette pratique ?

La mutualisation du stationnement en de petites unités aériennes est largement développée dans les pays anglo-saxons (selon Alexis Teisser, architecte) et en Allemagne (selon Christophe Esprabens, directeur du

développement aux Foyers de Seine-et-Marne). Par contre, elle n'est pas fréquente en France; hormis les éco-quartiers, la plupart des opérations d'aménagement préfèrent des parkings souterrains.

Une émergence récente en France : exemples de cas

1) Impasse Anne Franck à Vert-Saint-Denis en Seine-et-Marne :



Source : DGUHC

Dans le cadre de cette opération livrée en 2004, les places de parking ont été mutualisées sur un espace situé en dehors de la parcelle. Le but recherché était de créer un quartier convivial, où la voiture ne serait pas dominante.

Mais le traitement de la question du stationnement s'arrête là: c'est un espace bétonné, dont l'accès n'est pas limité aux seuls résidents.

2) L'éco-quartier de Langouët, près de Rennes (réalisé en 2003)



source : CETE Ouest

La question du stationnement résidentiel a été prise en compte dès la conception de l'éco-quartier et est intégrée à la démarche d'ensemble qui prône un rapport doux à la voirie et ce, pour des raisons écologiques. Cette démarche vise à ce que la voiture ne soit pas prioritaire dans le lotissement, c'est pourquoi les garages ont été implantés à l'entrée de l'opération, à une trentaine de mètres des maisons. Cela oblige à rejoindre à pied les habitations.

3) L'éco-quartier Saint-jean-des-jardins, Chalon-sur-Saône (livré en 2007)



source : PUCA

Pour limiter la circulation au sein du quartier, les places de stationnement résidentiel ont été

mutualisées à côté des jardins familiaux, situés entre 5 et 50 m des habitations. Il s'agit de garages en bois végétalisés, entre lesquels ont été disposées des dalles alvéolaires engazonnées.

A l'inverse des lotissements classiques où le garage se retrouve transformé en autre pièce, ces garages servent vraiment de garage. De plus, dissocier l'espace de stationnement de l'habitat permet de favoriser un espace public de qualité en créant des espaces piétons partagés, et d'obliger les habitants à réaliser les courtes distances à pied.

Quels sont les avantages ?

La mutualisation de l'espace de stationnement permet de réduire la place de la voiture dans le quartier, d'y diminuer la circulation automobile et donc de créer un cadre de vie plus convivial. Dans les quartiers d'habitat individuel, cette pratique est liée à une volonté de dissocier les logements des garages afin que ces derniers ne deviennent pas une pièce supplémentaire

du logement mais soient réellement utilisés pour y stationner un véhicule.

Dans les quartiers d'habitat collectif, la réalisation des places de stationnement en de petites unités aériennes permet d'éviter la construction de parkings souterrains coûteux et peu attractifs.

Préconisations :

Sur quel type d'espace développer la mutualisation de l'espace de stationnement ?

Regrouper les places de stationnement d'un quartier sur un même espace nécessite un minimum de surfaces disponibles. Cela est plus facile en tissu pavillonnaire qu'en zone urbaine dense et dans les quartiers d'habitat collectif.

Néanmoins, même en zone urbaine, il est possible de réserver des petites unités aériennes pour le stationnement dans les opérations de renouvellement urbain, notamment en engageant une réflexion sur la densité de l'habitat.

Quelles précautions faut-il suivre ?

Conjointement à la dissociation des places de stationnement et de l'habitat, il est nécessaire de concevoir des logements assez spacieux

pour éviter que les garages ne se transforment quand même en pièces annexes. De plus, il semble primordial de réduire la dimension de la voirie (mais pas de l'espace public) de manière à ce que les voitures ne puissent à la fois circuler et stationner.

Ces deux mesures visent ainsi à éviter un report de stationnement sur la voirie.

La distance entre les places de stationnement et les logements aura aussi une influence sur les pratiques des habitants; il faut donc veiller à ce qu'elle ne soit pas trop importante pour ne pas les inciter à stationner sur la voirie.

Le type d'offre de stationnement est aussi à considérer. En effet, les garages risquent de favoriser le stationnement de courte durée sur la voirie (pour la pause du midi par exemple). Dans ce cas, il est préférable de prévoir des places non-couvertes et hors-voirie, situées juste devant les logements.

La mutualisation de l'espace de stationnement peut être considérée comme une première étape dans la mise en place d'un système de logistique urbaine et de services aux habitants intégrant non seulement le stationnement mais aussi des emplacements pour les vélos, les poussettes,... , la gestion des eaux et la gestion des déchets.